



Damphreux-Lugnez

Assemblée communale extraordinaire jeudi 2 octobre 2025, à 20h00, à la salle communale de Damphreux-Lugnez

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 juin 2025, publié sur le site internet de la commune.
2. Prendre connaissance et adopter le projet de plan d'aménagement local (PAL) comprenant le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels.
3. Divers et imprévus

Le dossier concernant le Plan d'aménagement local (PAL), au point 2, peut être consulté sur le site internet de la commune, dans l'onglet : **Administration** sous la rubrique : **Assemblées communales**.

Damphreux-Lugnez, 25 août 2025

Le Conseil communal